Conseil Consultatif de Secteur
Grenoble

Grenoble, le 2 mai 2012

A l'attention de

Monsieur Michel Destot, maire de Grenoble

Copie à

Monsieur Paul Bron, adjoint à l'Education

Madame Monique Lesko, inspectrice d'Académie de l'Isère

Madame Annick Debard, responsable du service Vie scolaire

Objet : Avis du CCS1 sur les écoles du Secteur 1

Monsieur le Maire,

Le CCS 1 a traité le sujet de l'éducation des enfants en bas âge du secteur 1 (maternelles et élémentaires) au cours de différentes réunions du groupe de travail « Education et Jeunesse » et de rencontres avec des services de la ville (antenne mairie, service Vie scolaire…), d'associations responsables du PEL (MJC Parmentier) et des élus (M. Paul Bron, notamment).

Les habitants du secteur membres du CCS 1 qui ont participé à ces travaux sont souvent des délégués des parents d'élèves des écoles du secteur 1. Toutes les écoles du Secteur ont pu participer à ces travaux, avec des niveaux de participation différents.

Nous vous prions de trouver ci-joint l'avis qui découle de ces travaux ; Nous tenons à souligner qu'il ne s'agit pas d'un cahier de doléances et d'une liste de demande d'investissements, mais plutôt d'un constat réalisé, et d'une liste de propositions « pour la rentrée 2012 », « à moyen terme » (rentrées 2013 et 2014), et « sur le long terme ».

Notre groupe de travail reste à votre disposition pour discuter ces propositions et leurs réalisations.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Lorenzo CIAMPOLINI,
Coprésident du CCS1

Les membres du groupe de travail
Education du CCS1

Avis du CCS 1 sur les écoles du secteur 1
Année scolaire 2011-2012

Cadre de la démarche et introduction

Les délégués des parents de l'ensemble des écoles du secteur 1 se sont réunis plusieurs fois dans le cadre du Conseil Consultatif du Secteur, et ont pu rencontrer les services de la Ville de Grenoble pour débattre sur l'état des écoles du secteur 1 dans les dernières années et dans les années futures.

Les débats ont rapidement mis en lumière deux points importants à suivre avec attention :

1. Le premier point porte sur le temps méridien, et dans une moindre mesure la garderie ou étude surveillée, qui pose problème, tant du point de vue des locaux que de l'encadrement.
2. Le second point important ressorti des rencontres avec les parents délégués concerne l'évolution des effectifs, qui cause des situations parfois difficiles.

Le présent avis est donc structuré en deux parties, qui contiennent des demandes et des propositions, mais aussi un rappel fort sur le fait qu'investir dans les établissements scolaires n'est pas de l'argent perdu, c'est un investissement dans les futurs citoyens que cet avis appelle de tous ses vœux.

1/ Le temps méridien

La ville de Grenoble a entamé depuis plusieurs années des démarches pour améliorer l'accueil des enfants pendant la pause méridienne, la garderie et l'étude surveillée. L'ensemble des parents délégués du secteur 1 et les membres du CCS 1 trouvent ces démarches positives mais pensent que la mairie pourrait aller plus loin, car le temps méridien semble une problématique qui se retrouve au-delà du secteur 1.

1.1 L'animateur référent et les encadrants cantine

La création d'un animateur référent est un grand progrès dans l'organisation des temps méridiens et dans la création d'un statut favorisant d'une part les dialogues entre professeurs d'école, animateurs et parents et d'autre part le recrutement et la pérennisation de l'emploi. Cependant, ce poste n'est financé que dans deux des cinq écoles que compte le secteur 1. **Dans le cadre de cet avis, nous demandons dès la rentrée 2012, la généralisation de l'animateur référent à toutes les écoles du secteur.**

De plus, pour fidéliser et professionnaliser les postes d'encadrants cantine, leur statut pourrait évoluer en combinant sur un même poste des interventions dans les écoles et des animations dans les centres de loisir de la ville et les MJC. Cela permettrait de créer des postes moins précaires autour de l'animation pour l'enfance. De la même manière, les agents des services techniques de la ville qui travaillent dans les écoles élémentaires pourraient réaliser une partie de leur service comme encadrant cantine (à l'instar des postes d'ATSEM de maternelle). **Sur un long terme, nous proposons l'évolution du statut des encadrants**

Conseil Consultatif du Secteur 1
4 rue de Boston, 38 000 Grenoble, site internet : www.ccsgrenoble.org
Contact : Chloé Thomas, 06 32 26 75 75

cantine pour les fidéliser et les professionnaliser; nous demandons donc une évaluation de la possibilité de mettre en place des CLAE (Centre de Loisirs Associé à l'Ecole).

1.2 L'information aux parents

La plupart des parents, même délégués, ne connaissent pas la répartition des responsabilités, au sein de l'école, entre Education nationale et Municipalité.

Nous proposons la création d'un livret destiné à tous les parents présentant le fonctionnement des écoles, la répartition des responsabilités de chacun et les personnes à contacter à l'Education nationale ou à la mairie en fonction des temps concernés. Ce livret serait distribué aux parents lors de la première inscription dans une école de Grenoble. Le CCS1 peut contribuer à la rédaction de ce livret.

On peut imaginer également une personnalisation par école avec la liste présentant les personnels intervenant dans et autour de l'école: directeur, enseignants, référent et encadrants cantine, personnel de ménage ou de cantine, antenne mairie. Enfin, ces personnels pourraient être présentés à tous les parents d'élèves de l'école lors d'une sorte d'assemblée générale, chacun pouvant ainsi mettre un visage sur les personnes en contact avec son enfant, et l'animateur référent en particulier.

1. 3 L'amélioration de l'encadrement

Les membres du CCS reconnaissent l'effort réalisé par la mairie de Grenoble sur la formation et suivi des animateurs, notamment en termes du livret animateur et des fiches de liaison. Il nous semble cependant que l'effort doit s'accentuer sur le suivi de ces animateurs "une fois sur le terrain". L'organisation de rencontres régulières entre animateurs d'une école, voire d'un même secteur, avec un représentant des services vie scolaire de la ville serait l'occasion de faire le point sur le métier d'animateur, et sur les conduites à adopter face à certaines situations.

Il a également été constaté dans toutes les écoles, même celles bénéficiant d'un animateur référent, que les taux d'encadrements animateurs/élèves est régulièrement bien inférieur à la moyenne cible de 1 pour 22. Ceci aussi bien pour les écoles maternelles et élémentaires sur l'ensemble des temps périscolaires. Les animateurs encadrent les enfants sur un temps relativement long (deux heures par pause méridienne) et il est important de bien les former si l'on souhaite mettre en place non du simple gardiennage, mais un vrai projet éducatif.

Nous proposons de mettre en place à moyen terme un système de formation continue de l'ensemble des animateurs pour améliorer leur accompagnement éducatif des enfants. Un suivi régulier montrerait également aux animateurs qu'ils ne sont pas seuls, mais qu'ils agissent dans le cadre du projet du service public municipal.

2/ L'évolution des effectifs dans un secteur en croissance

Le secteur 1 est un espace attrayant de la ville de Grenoble, et ces dernières années de nombreuses constructions y ont été réalisées ou sont en cours de réalisation (friches Lustucru, Bouchayer-Viallet, quai de la Graille pour citer les plus importants), pour un total de logements livrés entre 2001 et 2009 qui hisse notre secteur au premier rang avec le secteur 6.

Cette dynamique de croissance se répercute sur le nombre d'élèves sur le secteur 1, qui progresse depuis une dizaine d'années. Les parents délégués et les membres du CCS ont

Conseil Consultatif du Secteur 1
4 rue de Boston, 38 000 Grenoble, site internet : www.ccsgrenoble.org
Contact : Chloé Thomas, 06 32 26 75 75

apprécié la présentation par les services de la vie scolaire de la ville de Grenoble de l'analyse de l'évolution des effectifs.

Jusqu'à présent les effectifs ont principalement augmenté en maternelle, tout en restant stables en élémentaire, un fait qui est interprété comme découlant d'un nombre important de déménagements de familles avant que leurs enfants atteignent l'âge de l'école élémentaire. Cependant, nous sommes sceptiques quant aux conclusions qui peuvent en être tirées, car actuellement de nombreuses familles arrivent dans les constructions nouvelles. En voulant probablement s'installer sur le secteur de façon plus durable, elles engendreront ainsi une probable modification de la dynamique observée jusque là sur le report incomplet des effectifs de la maternelle vers l'élémentaire.

2.1 Nouveaux groupes scolaires

Nous avons reçu avec satisfaction les informations sur les perspectives d'extension des établissements scolaires actuels, avec notamment l'extension du groupe scolaire Jean Macé, la construction d'un nouveau groupe scolaire à la Presqu'île, ainsi que dans le secteur avoisinant de l'Esplanade. **Nous proposons sur ce long terme de penser les établissements pour qu'ils puissent évoluer suivant les besoins, en envisageant des constructions qui puissent accueillir aussi des centres de loisirs sur les mercredis et vacances scolaires.**

2.2 Nouveaux périmètres scolaires

Il ne convient pas seulement d'anticiper les adaptations là où des augmentations d'effectifs sont prévisibles sur des grands projets, mais aussi de réaliser dynamiquement les adaptations nécessaires là où les équipements scolaires sont déjà saturés. Les périmètres scolaires arrêtés par le conseil municipal n'ont pas été révisés depuis 2005. C'est méconnaître les évolutions importantes du secteur et il devient urgent de prendre des décisions concertées et claires. Certaines écoles sont engorgées, d'autres sont peu occupées, et l'antenne mairie oriente les inscriptions au fil de l'eau, en fonction des inscriptions en cours, en bloquant les listes quand un maximum est atteint et sans pouvoir s'appuyer sur une décision claire issue d'une analyse prospective de l'évolution des effectifs par école.

Dans le cadre de cet avis, nous demandons dès la rentrée de septembre 2012 que les périmètres scolaires soient révisés, en tenant compte de l'évolution prévisible des effectifs due aux livraisons des nouveaux immeubles car il sera difficile de séparer des fratries et de séparer les enfants voisins. Le découpage doit tenir compte de la réalité du terrain (proximité des écoles, des grands axes à traverser...), mais il est donc important d'assurer une réelle concertation école par école avec les parents délégués, car nos discussions ont montré que si certains points essentiels sont communs à tous les établissements, il faut tenir compte des spécificités de chaque école du secteur 1. Les compte-rendu des réunions avec les parents délégués, à disposition sur le site du CCS1, en attestent.

2.3 La qualité de l'accueil scolaire

Le groupe de travail Education et les parents délégués constatent par contre que beaucoup d'ouvertures de classes dans le secteur se sont faites non seulement sans adapter les besoins en locaux communs (salle motricité, dortoirs, cantine, préau), mais parfois en rognant sur ces mêmes espaces collectifs. Nous souhaitons que l'augmentation des effectifs soit anticipée aussi pour éviter d'entasser les élèves dans les établissements existants sous prétexte que la situation est peut être temporaire.

Conseil Consultatif du Secteur 1
4 rue de Boston, 38 000 Grenoble, site internet : www.ccsgrenoble.org
Contact : Chloé Thomas, 06 32 26 75 75

Tout en reconnaissant que c'est l'Inspection d'Académie qui décide des ouvertures de classe et du nombre maximum d'élèves par classe, sur la base des décisions gouvernementales, nous sommes convaincus que la mairie peut faire le choix de garantir des conditions d'accueil favorables à l'apprentissage et au vivre ensemble en se dotant de quelques méthodes de mesure de la qualité de l'accueil dans les locaux dont elle est responsable.

Tout en étant disponibles pour continuer le travail sur ce sujet, voici les critères que nous suggérons à la Mairie de Grenoble de mettre en place sur le moyen terme pour évaluer la qualité des locaux:

- Adaptation de la taille de la salle de restauration par rapport à la réalité de fréquentation et aménagement pour la réduction du bruit ;
- Cour de récréation et préau de taille suffisante par rapport à la capacité de l'école ;
- Existence de salles communes (musique, bibliothèque…) qui - même si elles ne sont pas obligatoires - sont indispensables pour la mission de l'école en termes d'ouverture culturelle et servent également de lieu de repli en cas de pluie pour les récréations. Nous ne voulons en aucun cas que ces salles soient utilisées comme solution pour la création de classe supplémentaire en urgence ;
- Existence de dortoirs pour petites et moyennes sections dans les écoles maternelles ;
- Existence d'une salle de motricité ;
- Accessibilité des locaux aux personnes à mobilité réduite.

Conseil Consultatif du Secteur 1
4 rue de Boston, 38 000 Grenoble, site internet : www.ccsgrenoble.org
Contact : Chloé Thomas, 06 32 26 75 75